

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2000 DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION

Date: 25 et 26 novembre 2000
Lieu: Centre de Congrès "Forum" à Fribourg
Organisateur: Fribourg Natation
Présidence: Harald Mueller, président FSN
Présence: 63 clubs avec 280 voix de délégués, 8 membres d'honneur et 6 présidents régionaux (resp. leurs remplaçants), au total 294 voix représentées
Durée: Samedi: 17.00h – 19.15h
Dimanche: 09.30h - 13.15h
Procès-verbal: Hans Ulrich Schweizer

1. Bienvenue

Au nom du comité, Harald Mueller, Président de la FSN, souhaite la bienvenue:

- aux délégués du club organisateur Fribourg Natation
- aux délégués des clubs membres
- aux présidents d'honneur et aux membres d'honneur présents
- aux présidents régionaux, en particulier à Peter Feller, nouveau président de la région suisse centrale-ouest, à Hans Marti, représentant de la région suisse-orientale et à Daniel Collet, représentant de la région suisse nord-ouest
- au président de la commission d'arbitrage Hansjörg Huber
- aux invités
- et aux autres membres présents représentant des organes de la FSN.

L'assemblée évoque la mémoire des personnes décédées depuis la dernière assemblée des délégués, qui ont contribué à marquer la natation suisse et la FSN (notamment Werner Halter, Frauenfeld, membre d'honneur de la FSN, et Aimé Miserez, Bâle, insigne d'or de la FSN).

Une liste comportant détails et excusés est distribuée aux délégués au cours de l'assemblée.

Au nom du comité d'organisation, Patrick Baechler, Président du Fribourg Natation, et Frédéric Beyeler, vice-président accueillent les délégués, leur souhaitent un agréable séjour à Fribourg ainsi qu'une assemblée des délégués couronnée de succès.

Harald Mueller félicite Fribourg Natation pour ses 75 ans d'existence, lui souhaite bonne chance pour l'avenir et remet un petit cadeau à son président.

2. Mutations dans l'état des membres /

Liquidation de recours selon l'art. 50ss des statuts

Les mutations suivantes sont confirmées, resp. approuvées sans autres commentaires. Aucun recours concernant l'affiliation des membres à la FSN selon l'art. 50ss des statuts n'a été soumis à l'assemblée.

Nouveaux membres

- | | |
|---|---|
| - Club Aventures
AVEN - Cat. A - RSR | Président: Stanislav Wagner
Rue Sautter 11, 1205 Genève |
| - Club de natation Romont
CNR - Cat. A - RSR | Président: François Menetrey
Case postale 243, 1680 Romont |
| - Club de natation Neptune
NEPT - Cat. A - RSR | Présidente: Ruth Stump
Case postale 13, 1884 Villars s/Ollon |
| - Wasserballklub Thun
WKT - Kat. A - RZW | Präsidentin: Beatrice Ammon
Postfach 226, 3602 Thun |
| - Capriasca Water Team
CWT - Cat. A - RSI | Presidente: Luigi Cappellini
Quartiere Pau, 6950 Tesserete |
| - Aquatic Masters Team Zürich
AMT - Kat. A - RZO | Präsident: René-Henri Bodmer
Steinwiesstr. 17, 8032 Zürich |

Démissions

- Schwimmclub Grenchen (Dissolution du club)
- Schwimm- und Wassergymnastik-Club Subingen
- Schwimm- und Tauchclub St. Margrethen

3. Approbation du procès-verbal de l'AD 1999

Conformément aux statuts, le procès-verbal de l'assemblée des délégués ordinaire des 20/21 novembre 1999 à Bissone a été distribué aux clubs en langue allemande, resp. en langue française. Il a également été publié sur internet en février et dans la DOCU. Il est approuvé sans commentaires.

4. Rapports divers et informations (1ère partie)

Remarque préalable: une partie des informations verbales et visuelles n'a été présentée que le dimanche matin. Les informations sur les affaires à l'ordre du jour sont enregistrées à cet endroit du procès-verbal.

4.1 Activités du Comité Central

Le président central Harald Mueller informe sur :

- les affaires à traiter spécifiques à l'AD ;
- l'organisation du comité central en l'an 2000 avec ses trois secteurs « Présidence », « Santé-Fitness-Loisirs & Sport populaire » et « Olympics & Sport de compétition » ;
- les tâches des deux vice-présidents (Urs Studer : communication / Sepp Ruegg : organisation) ;
- les affaires à traiter durant l'an 2001 (un nouveau système de licences, l'orientation stratégique du secteur « Santé-Fitness-Loisirs & Sport populaire », la réforme de la juridiction de la FSN, les modèles de statuts pour les fédérations régionales et les clubs, le management de processus et la direction de la fédération) ;
- les raisons de la résiliation du bail des locaux du secrétariat central, Sportweg 10, au 30 avril 2001 (modification du marché de l'immobilier, loyer trop élevé, disposition désavantageuse des pièces, emploi non optimal de la surface, moins de collaborateurs donc trop de bureaux) ;
- les affaires particulières à traiter lors de l'Assemblée des délégués.

4.2 Communication

Information (interne et externe) :

Urs Studer, vice-président, transmet des informations sur les thèmes suivants :

- nouveaux responsables de presse des sports spécifiques ;
- nouveau site internet (www.fsn.ch) avec jusqu'à 30'000 visites dans « les mois de championnats ». La moyenne est de 15'000 visites par mois ;
- un positionnement modifié du journal de la Fédération « Perlas d'ava » compte tenu d'internet. Le concept d'édition de Perlas d'ava est remanié et adapté ;
- le nouveau portail sportif de l'AOS (www.esport.ch). Le site de la FSN est maintenu en place. La FSN fournit la participation exigée pour la fondation de la société anonyme par son travail et non en espèces.

Merchandising

Urs Studer informe que, à la suite des avis exprimés par les délégués de l'AD 1999, on a renoncé, en accord avec René Friedli, à la conclusion d'un contrat de Merchandising, ceci à la suite du refus du nouveau logo par les délégués dans le cadre d'un vote consultatif à Bissone. Le risque aurait été trop élevé. Le comité central pense ainsi avoir agi en tenant compte des souhaits des délégués.

Sponsoring

Urs Studer mentionne les difficultés rencontrées avec le contrat de sponsoring conclu avec Ruedi Kilias (HCC Consulting). La FSN a résilié ce contrat par lettre recommandée étant donné qu'on ne dispose d'aucun résultat.

Par la suite, un concept de sponsoring a été élaboré sur une base bénévole. L'acquisition est à nouveau effectuée directement par la FSN. Les activités avec les sports spécifiques ont été renforcées.

Finalement, Urs Studer a la satisfaction d'annoncer aux délégués que :

- le contrat avec l'assurance maladie **Helsana** concernant les « Swim Weeks » a pu être prolongé et que
- **Coop** soutiendra la FSN en tant que sponsor principal. Avec beaucoup d'engagement et de créativité, la FSN doit à présent élaborer un bon projet détaillé, le discuter avec Coop et ensuite le réaliser. Les clubs sont également priés d'y participer.

Urs Studer précise que ce succès est dû au travail d'équipe. De plus, il est important de savoir que pour chaque contrat de sponsoring, le partenaire sponsor doit investir 2 à 3 fois le montant versé à la FSN, ceci pour les mesures secondaires qui y sont liées.

Les délégués remercient par acclamation **Helsana** et **Coop** pour leur soutien. Ils incluent dans leurs remerciements les personnes qui ont préparé le terrain et mené les négociations des contrats.

4.3 Centre national de sports aquatiques

Le président central, Harald Mueller, informe qu'on ne peut plus compter sur la réalisation d'un centre national de sports aquatiques à Berne, la ville de Berne en tant que site n'étant pas disposée à se prononcer pour une participation et la participation du canton étant incertaine. Dans ces conditions, il n'est pas possible de trouver des investisseurs privés.

Comme la participation de la Confédération (NASAK) arrive à échéance à la fin 2003, de nouvelles possibilités doivent être examinées rapidement. Les candidats sont la ville de Zurich (assainissement et extension de la piscine couverte d'Oerlikon avec un secteur Wellness), le Schwimmverein beider Basel (extension des installations sportives de St-Jakob) et, récemment, un investisseur privé à Fribourg.

Après un examen minutieux, le comité central a décidé d'accorder la priorité au projet de Fribourg. L'investisseur a jusqu'à fin février pour fournir la preuve que les conditions de droit relatives à la planification et à la construction sont données et que les exigences de la Confédération pour le maintien des fonds de la Nasak peuvent être remplies. La décision définitive concernant la suite du projet tombera au mois de mars.

M. Cottier, membre du Conseil des Etats et M. Page, représentant de l'investisseur privé, présentent le projet. Celui-ci est conçu comme partie intégrante d'un grand complexe comprenant, entre autres, un centre commercial, un espace Wellness, un hôtel à prix avantageux, une résidence pour les aînés, etc. Il serait situé à la sortie de l'autoroute Fribourg-sud dans la commune de Villars-sur-Glâne, accessible également par les transports publics.

4.4 Santé – Fitness – Loisirs (SaFiLo)

Le directeur technique de « Santé-Fitness-Loisirs » informe sur :

- la reprise couronnée de succès de l'offre de cours de fitness aquatique et la formation d'instructeurs de fitness aquatique ;
- les autres cours proposés ;
- l'évolution future de « Allez-Hop ! » et la succession de Marian Ineichen ;
- la collaboration avec Ryffel Running ;
- les prestations de service de SaFiLo envers les clubs et les membres individuels (Qualitop, Suisa, etc.)

5. Témoignages d'honneur et nominations

Remarque préalable: ce point de l'ordre du jour n'a pas été traité „en bloc“ mais il a été réparti sur différentes sessions.

Des jubilés de clubs exceptionnels:

Les clubs suivants peuvent fêter cette année un anniversaire exceptionnel:

- Fribourg Natation (75 ans) Yverdon Natation (75 ans)
- Schwimmklub Bern (75 ans) Schwimmklub Luzern (75 ans)
- Schwimmverein PC Bern (50 ans)

Le comité central félicite cordialement ces clubs.

Insignes d'or de la FSN:

Hans Diener

est apparu progressivement dans la FSN. En 1972, il contribua à la fondation du SC Dubendorf et en devint le vice-président. Successivement, il se forma comme entraîneur, juge et arbitre. En parallèle, il fit preuve d'un engagement toujours plus important. Avec une compétence toujours plus élevée, il reprit des tâches dans son club et à la Fédération, si bien qu'aujourd'hui on ne peut plus imaginer les lieux des compétitions sans lui. La formation d'une relève de juges lui tient tout particulièrement à coeur. Ses participations en tant que responsable de cours de juges sont innombrables. En tant que membre du ressort « arbitres », il s'occupe de la coordination des cours en langue allemande, ce qu'il continuera à faire. Il revient un mérite tout particulier à Hans Diener en tant que président de cet organe, une fonction qu'il a occupée durant les dix dernières années.

Hans Diener se distingue par sa conséquence, sa pondération, sa fiabilité et son engagement infatigable. (Jürg Ulrich)

Silvana Pesce

est parvenue à notre sport en 1970 par ses filles, nageuses de compétition auprès du SN Bellinzona. Au départ, comme beaucoup d'autres parents, elle participa aux compétitions en tant que chronométrateur. Elle a ensuite rapidement suivi les cours d'arbitre C, B et A pour enfin, grâce à ses grandes qualités d'arbitre, être désignée comme juge-arbitre jusqu'aux championnats suisses. Depuis 1990, elle est membre du ressort « arbitres » sous la direction de Hans Diener. En même temps que lui, elle a annoncé sa démission pour cette année.

En tant que membre du SN Bellinzona, Silvana s'est naturellement aussi intéressée à la natation de longue distance. Ici aussi, elle est rapidement devenue juge-arbitre lors de championnats suisses et plus tard aussi lors de manifestations internationales comme « Evian-Lausanne ». Il y a quelques semaines seulement, elle oeuvrait encore dans la commission d'arbitrage de la FINA dans le cadre des championnats du monde à Honolulu.

Dans son club, Silvana a collaboré à l'école de natation, dont elle a finalement repris la direction.

Pendant toutes ces années, Silvana a accompli ses tâches de manière compétente et avec le charme qui la caractérise. Jamais on a entendu une plainte ou une réclamation de sa part. Nous avons le plaisir de lui remettre aujourd'hui l'insigne d'or de la FSN pour la remercier de son grand engagement envers notre Fédération. (Ralph Schallon)

Livia Gut

La natation synchronisée n'est pas arrivée au Tessin par le Gotthard ou par Como mais bien par Livia Gut.

Son nom figure au classement des premiers championnats officiels de natation synchronisée en 1973. Elle a appris la natation synchronisée au SV Limmat et est allée ensuite s'établir sous le soleil tessinois où elle fonda un premier groupe de natation synchronisée.

Beaucoup d'énergie et d'endurance lui ont été nécessaires pour donner, seule, des bases solides à un sport aussi complexe et exigeant. Livia a réussi ce pari avec brio !

Elle a aussi été longtemps directrice technique régionale, membre de la direction SY et responsable des équipes nationales. De plus, elle a enrichi notre horizon de compétition en organisant plusieurs fois des championnats nationaux au Tessin et même trois fois le Swiss Open. Tout spécialement cette année, nous avons été heureux d'avoir pu organiser, par son intermédiaire, le 25th Swiss Open dans le magnifique Lido de Locarno, en collaboration avec le Nuoto Sport Locarno. (Steffi Haeberli)

Démission de fonctionnaires méritoires :

Le président d'honneur Nicolas Wildhaber signale les services rendus à la natation durant des décennies de Ernst Strupler (membre d'honneur), Henri Reymond (membre d'honneur) et Anthony Ulrich (insigne d'or de la FSN) et leur remet un petit cadeau.

Démission de membres du comité central et remerciements :

Le président d'honneur Nicolas Wildhaber rend honneur aux trois membres démissionnaires du comité central :

- Steffi Haerberli avait été nommée responsable de la natation synchronisée au sein du comité central en 1971. C'est à elle que revient le mérite d'avoir conduit ce nouveau sport spécifique à la pointe mondiale. Steffi reste à la disposition de la FSN pour une collaboration dans la commission technique de natation synchronisée et travaillera jusqu'à nouvel avis à temps partiel au secrétariat technique.
- Michael Geissbühler avait pris la succession de son beau-père comme chef de plongeon en 1983. Il reste à la disposition de la FSN en tant que collaborateur à la commission technique de plongeon et comme délégué du comité central dans la fonction de « chef de la formation ».
- Flavio Bomio avait été élu au comité central en 1974 comme représentant de la région suisse italienne. Il y exerçait également la fonction de chef de presse. Toutefois, sa préférence est toujours allée à la natation et, en 1988, en tant que directeur technique, il repris la direction des équipes nationales de natation. Dorénavant, Flavio s'occupera du secteur « Open Water » dans la commission technique de natation.

Les délégués remercient les trois membres démissionnaires, tous déjà membres d'honneur de la FSN, pour leur travail par une « standing ovation ».

Après les témoignages d'honneur, la famille de la FSN au complet ainsi que les membres et les invités de Fribourg Natation se sont retrouvés dans la salle de l'Hôtel "Golden Tulipe" pour l'Apéro et un banquet.

Sepp Rüegg reconnaît les succès des nageurs suisses aux Jeux Olympiques 2000 à Sydney et présente les athlètes des sports spécifiques natation, plongeon et natation synchronisés, apparus presque au complet.

Remo Lütolf remercie « leur » chef de délégation Flavio Bomio pour son travail par quelques paroles sympathiques.

6. Appel / Nomination des scrutateurs

Sepp Ruegg constate que l'AD a été convoquée selon les statuts avec un ordre du jour détaillé au début du mois d'octobre. La documentation ainsi que d'autres documents ont été envoyés à la mi-novembre.

Tous les délégués ont reçu leurs cartes de vote et aucune objection n'a été élevée contre l'ordre du jour.

L'assemblée a atteint le quorum. Le nombre de bulletins de vote mentionnés au début du procès-verbal a été distribué.

Les présidents régionaux (resp. leurs remplaçants) sont désignés comme scrutateurs sous la surveillance du président de la commission d'arbitrage.

7. Rapports annuels des membres du comité central

Le président d'honneur Hans Ulrich Schweizer renvoie au rapport annuel du Comité central publié dans la DOCU et aux explications verbales de samedi et dimanche matin sous le point 4 de l'ordre du jour.

Il soumet le rapport annuel du Président central et du Comité central à la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, les délégués approuvent le rapport annuel par acclamation.

Il remercie Harald Mueller pour son engagement important et pas toujours facile durant l'année écoulée et inclus les autres membres du comité central dans ces remerciements.

8. Approbation des comptes 1999 / Rapport des vérificateurs des comptes

8.1 Flux financiers (situation 1999)

A l'aide de films transparents, le vice-président Urs Studer présente une vue d'ensemble des flux financiers vers et à l'intérieur de la FSN.

L'année prochaine, la présentation des comptes sera effectuée de manière encore plus homogène et claire.

8.2 Explication des comptes 1999

Comptes de la caisse centrale

Le caissier central commente les comptes annuels 1999 de la caisse centrale. Ceux-ci présentent un déficit de Fr. 19'433.25.

Il n'y a pas de questions.

Comptes du secteur de „Santé-Fitness-Loisirs“

Le caissier central commente les comptes de la commission „Santé-Fitness-Loisirs“.

Il n'y a pas de questions.

Vue d'ensemble

Une vue d'ensemble de tous les comptes partiels de la FSN (sauf les comptes des régions) a été distribuée à l'assemblée.

Il n'y a pas de questions.

8.3. Rapport et proposition concernant les dettes TVA

Le caissier central présente une vue d'ensemble concernant les dettes TVA de la FSN, calculées rétroactivement pour les années 1995-1999:

- TVA, brute	239'611.—
- Impôt déjà payé, à soustraire	58'399.—
- TVA, nette	181'212.—
- Intérêts moratoires	24'300.—
- Honoraires „consultations IAW“	8'000.—
- Frais / travaux	5'850.—
- Imprévus	9'500.—
- TVA nette à payer	228'862.—

Ces exigences supplémentaires de l'administration fiscale fédérale devraient être réparties de manière équitable entre ceux qui les occasionnent. Ici, la FSN oeuvre simplement comme exécutant de l'administration fiscale.

En ce qui concerne les sports spécifiques, le domaine SaFiLo et les régions, une facturation d'après des pièces justificatives a été effectuée, en tenant compte de l'impôt déjà perçu. En ce qui concerne les parts qui auraient dû être facturées aux clubs, le caissier central propose de les acquitter par un **montant de base unique de Fr. 250.— par club** et une répartition des montants exigés par la TVA, selon les utilisateurs sur la base des licences établies entre 1995 et 1999 (**Fr. 6.50 par licence annuelle**).

Sisto Salera, président du SV PC Bern, remercie le comité central et en particulier le caissier central pour l'important travail exigé par la mise à jour des dettes TVA et pour sa présentation détaillée. Lui-même et Nicolas Wildhaber font une nouvelle fois remarquer l'attitude du conseil fédéral et de l'administration fiscale: les promesses et engagements faits avant le vote concernant les articles constitutionnels de la TVA, n'ont, comme tout le monde sait, pas été tenus et ne seront corrigés qu'au 1er janvier 2001 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la TVA.

René Angst, président du SK Basel, soutient la proposition du comité central mais, en même temps, signale les grandes difficultés des clubs „riches en licences“ pour réunir, après coup, les montants restants à payer. D'autres personnes posent des questions et soutiennent la proposition du comité central.

Jürg Vogt du Synchro Team Glatt propose que la dette globale de la TVA soit réglée avec la fortune de la FSN.

Lors du vote, la proposition du comité central l'emporte avec 212 oui contre quelques votes isolés.

8.4 Rapport et proposition des vérificateurs des comptes

La vérification des comptes de la caisse centrale et des comptes des commissions des branches techniques a été effectuée par les vérificateurs des comptes Anton Maechler et Peter Fueg.

Peter Fueg lit le rapport des vérificateurs et, au nom des vérificateurs des comptes, demande à l'assemblée des délégués:

- d'approuver les comptes annuels de la Fédération (excl. caisses régionales)
- de remercier le caissier central, le secrétariat et les caissiers des commissions pour leur travail
- de donner décharge au comité central pour l'année financière 1999.

8.5 Approbation des comptes 1999

Les comptes des commissions techniques natation, plongeon, waterpolo et natation synchronisée ont été approuvés lors des assemblées des branches techniques concernées.

Les déléguées approuvent à l'unanimité :

- les comptes "Santé - Fitness - Loisirs"
- les comptes de la caisse centrale.

9. Décharge au Comité central

Avec l'approbation des comptes 1999, décharge est définitivement et automatiquement accordée au comité central pour sa gestion de la saison financière 1998/99, selon les décisions de l'assemblée des délégués à Bienne.

Décharge est accordée à l'unanimité et sans abstention par les délégués au comité central, et par là également à ses membres pour sa gestion de la saison 1999/2000, sous la réserve statutaire prévoyant l'approbation des comptes 2000 lors de l'AD 2001.

10. Étude des propositions (article 31 des statuts)

Les propositions de modifications suivantes sont acceptées tacitement par l'assemblée, sous réserve de réajustements rédactionnels.

10.1 Commutation des régions en Fédérations régionales

Les régions ne doivent plus constituer des organes de la FSN mais des fédérations membres autonomes.

Les activités sportives des nouvelles fédérations régionales sont déterminées par l'art. 18 réajusté des statuts. Comme les clubs membres, elles sont astreintes aux décisions des assemblées générales et techniques comme aux décisions des organes et fonctionnaires de la FSN. Ce dernier point ne vaut bien sûr que si la compétence est accordée par les statuts et les règlements aux organes ou fonctionnaires concernés ou si l'organe responsable selon les statuts et règlements en a transmis la compétence à un membre de cet organe.

Dans ce but, le chapitre « Les régions et leurs organes » (art. 42-45) des statuts est biffé et remplacé par le nouveau chapitre suivant intitulé « Fédérations régionales » avec les articles 47a – 47c. En même temps, les articles 18 des statuts, 1.4. RGC et 2.10 RGC sont réajustés.

Dans la discussion, les points suivants sont retenus pour le procès-verbal :

- Des modèles de statuts pour les fédérations régionales sont en cours de réalisation.
- Les ordres de la FSN aux fédérations régionales, liés à des frais, doivent être discutés au préalable et, le cas échéant, être acquittés.
- Le capital des régions est transféré aux fédérations régionales, après que tous les engagements financiers mutuels sont réglés.
- Dès le 1er janvier 2001, le décompte de la TVA sera directement effectué par les fédérations régionales, pour le cas où celles-ci seraient imposables.

L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité les modifications proposées comme suit :

| Art. 47a: Buts

Des Fédérations régionales, membres de la FSN, sont constituées pour promouvoir le développement populaire des sports de natation.

Leurs limites géographiques sont fixées par l'Assemblée des délégués sur proposition du Comité central.

Art. 47b: Membres

Les clubs membres de catégorie A sont automatiquement aussi membres de la fédération régionale concernée.

Les clubs membres de catégorie B peuvent se rattacher à la fédération régionale concernée.

Les fédérations, clubs ou autres institutions qui ne sont pas membres de la FSN ont besoin du consentement du Comité central pour devenir membre d'une fédération régionale.

Art. 47c: Droits et devoirs

Les fédérations régionales définissent elles-mêmes leur organisation.

Outre leurs droits en tant que membres de la FSN, elles peuvent:

- a. soumettre des propositions au Comité central ou à d'autres organes de la FSN;
- b. remettre des "insignes d'honneur d'argent de la FSN".

Les fédérations régionales présentent au Comité central de la FSN un rapport annuel concernant leur activité sportive.

Le Comité central de la FSN peut confier certaines tâches aux fédérations régionales.

Art. 18: Obligation

Les statuts et règlements de la FSN, les décisions de l'Assemblée des délégués et des assemblées techniques ainsi que les décisions des organes et fonctionnaires de la FSN, pour autant que la compétence leur en soit transmise par les statuts, les règlements ou la décision de l'organe de la FSN concerné, engagent tous les membres, organes et fonctionnaires de la FSN.

Ils sont également valables pour toute personne qui:

- a. représente un membre de la FSN;
- b. participe ou coopère à une manifestation placée sous le contrôle de la FSN, que ce soit en tant que compétiteur ou fonctionnaire.

Les décisions et dispositions édictées par la FSN et découlant de celles prises par les instances mentionnées à l'article 3 des présents statuts sont directement applicables:

- a. par leur approbation ou
- b. par un règlement ou une directive émise par l'organe compétent de la FSN.

Art. 1.4 (AWB): Définition des termes "compétition" et "compétiteur"

Les manifestations de propagande et de démonstration qui n'observent pas les règles de concours de la FSN pour la natation, le plongeon, le water-polo et la natation synchronisée ni des règles semblables, ne se rangent pas sous l'appellation "compétition".

Art. 2.10: Participation de compétiteurs aux compétitions étrangères à la FSN

Les membres de la FSN ne sont pas autorisés à organiser ou à participer à des compétitions de natation, plongeon, waterpolo et natation synchronisée hors des règlements de la FSN.

La commission technique compétente peut autoriser l'organisation ou la participation générale ou ponctuelle. Elle informe de manière appropriée au sujet des compétitions étrangères à la Fédération qu'elle a autorisées.

Les régions sont chargées de :

- se constituer le plus rapidement possible comme clubs dans le sens du Code civil suisse et de reformuler les règlements d'organisation actuels en statuts ;
- fixer les tâches des fédérations régionales en général, concernant le sport populaire (« Santé-Fitness-Loisirs ») et concernant les quatre sports spécifiques de compétition natation, plongeon, water-polo et natation synchronisée, ceci en accord avec le comité central ;

Le comité central est chargé d'effectuer et de publier les modifications rédactionnelles (non matérielles) nécessaires dans les autres articles des statuts et règlements concernés.

10.2 Membres

Sur la base des questions posées lors des assemblées des délégués régionales, le comité central propose une formulation légèrement modifiée des articles 8, 9 et 10.

Précision : la nouvelle formulation des articles 8 et 9 ne signifie pas que seuls peuvent devenir membres de la cat. A, des clubs pratiquant un des quatre sports olympiques en compétition. Au contraire : des clubs qui mettent l'accent sur le sport populaire, qui proposent des activités dans le secteur « Santé-Fitness-Loisirs » dans leur programme ou qui ont une école de natation sont bienvenus comme clubs membres de la cat. A. Par contre, pour une participation à des compétitions, l'affiliation des membres à la cat. A est obligatoire.

L'assemblée des délégués approuvent les modifications proposées comme suit :

Art. 7: Catégories de membres

La FSN est constituée de:

- clubs membres catégorie A;
- clubs membres catégorie B;
- fédérations membres;
- membres individuels;
- membres d'honneur.

L'institution au bénéfice d'une autre forme juridique que celle au sens de l'art. 260ss du Code civil suisse peut aussi être admise au titre de club membre.

Art. 8: Clubs membres catégorie A

Tout club qui pratique activement les sports de natation comme sports de performance et/ou comme sports populaires, de loisirs et de santé, peut devenir club membre de catégorie A.

Ces clubs peuvent participer aux compétitions en natation, plongeon, water-polo et natation synchronisée dans le cadre des directives des règlements de la FSN.

Directives du Comité central:

Un club membre actif dans le domaine des sports de natation (par ex. cours de natation, entraînements réguliers de sport de masse, participation occasionnelle à un concours avec des licences temporaires, organisation de manifestations de compétition, etc.) est membre de catégorie A, même s'il n'a pas de licences annuelles.

Art. 9: Clubs membres catégorie B

Clubs membres de la catégorie B peuvent être:

- chaque institution qui exerce ou offre exclusivement des activités sportives de natation dans le cadre du sport pour tous, de loisirs et de santé tels que les écoles de natation indépendantes, les centres de fitness et les piscines;
- d'autres institutions ayant un rapport avec la natation et soutenant les intérêts de la FSN.

Ils ne sont pas autorisés à participer à des compétitions de natation, plongeon, waterpolo et natation synchronisée.

Art. 10: Fédérations membres

Les fédérations régionales selon art. 47a ff sont par définition considérées comme fédération membres.

En outre, chaque fédération dont les membres pratiquent aussi les sports de natation au sens large du terme ou dont le but consiste à promouvoir les sports de natation peut devenir fédération membre.

Art. 11: Membres individuels

Toute personne physique, majeure et juridique peut devenir membre individuel.

Art. 12: Membres d'honneur

Les membres d'honneur sont des personnes physiques ayant servi les intérêts de la FSN d'une manière particulière durant de nombreuses années.

Elles sont nommées par l'Assemblée des délégués sur proposition du Comité central.

Dans des cas particuliers, le Comité central peut proposer un titre supplémentaire (p.ex. Président d'honneur).

Art. 13: Membres passifs et donateurs

La FSN compte sur le soutien financier des donateurs et sponsors.

Les donateurs et sponsors ne sont pas membres de la FSN.

10.3 Appartenance à un club étranger

Comme désormais la LEN peut aussi prononcer des interdictions de départ pour des compétitions, les art. 2.9 et 2.13 RGC doivent être complétés ; il ne doit pas exister de « motif d'interdiction » de la part de la FINA et/ou de la LEN.

L'assemblée des délégués approuve la modification proposée.

10.4 Lien entre la licence annuelle et l'affiliation comme membre individuel

Comme les licences annuelles (et les frais de départ) ne seront plus soumis à la TVA dès le 1er janvier 2001, Thomas Rüesch propose, au nom du SV Baar, de supprimer le lien entre la licence annuelle et l'affiliation comme membre individuel. Le comité central tiendra compte de cette proposition dans l'élaboration des nouvelles dispositions concernant les licences. Une modification immédiate des RGC n'est ni nécessaire ni appropriée.

Thomas Rüesch a approuvé ce procédé par écrit. La proposition est donc actuellement caduque.

10.5 Signature du représentant légal de mineurs sur le formulaire de demande de licence

Renoncer à demander cette signature, comme le propose Thomas Rüesch au nom du SV Baar, serait en contradiction avec les dispositions de la FINA et de l'AOS en rapport avec les dispositions concernant le dopage et la juridiction d'arbitrage.

Entre-temps, Thomas Rüesch a retiré cette proposition par écrit.

10.6 Assimilation de l'exercice annuel à l'année comptable

A l'avenir, l'exercice annuel et l'année comptable devraient débuter le 1er octobre et se terminer le 30 septembre. L'assemblée des délégués continuera à avoir lieu à la fin de l'automne.

Le comité central aspire, par des réorganisations au niveau des paiements et par une centralisation de la comptabilité, à présenter les comptes à l'assemblée des délégués à la fin de l'automne. Ceci prendra encore en certain temps. Afin de pouvoir toutefois présenter les comptes dans un délai approprié, le comité central envisage de convoquer une assemblée des délégués extraordinaire au printemps, au cours de laquelle les affaires financières et la décharge en particulier seraient à l'ordre du jour, mais où des discussions stratégiques pourraient aussi être menées. Cette assemblée des délégués extraordinaire durerait une demi-journée et serait organisée par le comité central dans un lieu central.

Dans ce sens, le comité central retire la proposition de modification de l'art. 23 des statuts.

L'assemblée des délégués approuve la modification de l'article 6 des statuts à une grande majorité contre 14 voix.

Art. 6: Exercice annuel

L'exercice annuel et l'année comptable débutent le 1er octobre et se terminent le 30 septembre.

En outre, l'assemblée des délégués charge le comité central de convoquer, au printemps 2001, et si nécessaire aussi les années suivantes, une assemblée des délégués extraordinaire au cours de laquelle les comptes de l'année précédente seront présentés et approuvés et où décharge définitive serait accordée au comité central.

11. Ratification des procès-verbaux des assemblées des branches techniques

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de waterpolo du 2 septembre à Horgen ainsi que les procès-verbaux des assemblées de natation, de plongeon, de waterpolo et de natation synchronisée du 25 novembre sont approuvés.

Tous les procès-verbaux approuvés sont publiés avec le procès-verbal de l'assemblée des délégués.

12. Finances

12.1 Informations concernant le boucllement intermédiaire 2000 et le budget 2001

Le caissier central Bernhard Bächli commente le budget 2001. Il fait remarquer à quel point il est difficile de présenter un boucllement intermédiaire clair.

12.2 Cotisations et taxes 2001

Le caissier central commente la proposition du comité central concernant les cotisations et taxes pour l'année 2001. Aucune augmentation par rapport à l'année précédente n'est prévue. La cotisation envers les fédérations régionales est maintenue, jusqu'à ce qu'un nouveau système de cotisation entre en vigueur.

12.3 Décisions

Les délégués prennent connaissance des informations concernant le boucllement intermédiaire 2000 et le budget 2001 sans autres commentaires. L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition du comité central en ce qui concerne les cotisations de membres pour les clubs-membres et les membres individuels ainsi que pour les licences temporaires A et B selon la liste ci-jointe (annexe aux statuts).

Les cotisations pour la participation aux compétitions ainsi que pour les frais extraordinaires pour les équipes nationales ont été approuvés dans le cadre des assemblées techniques.

13. Élections

13.1 Nouvelles structures

Sepp Rüegg informe que les travaux pour la réalisation de nouvelles structures ont pris du retard. Ceci touche en particulier la composition et les méthodes de travail du comité central en place jusqu'ici, la direction opérationnelle des affaires, les tâches et les droits des sports spécifiques et la juridiction au sein de la FSN, cette dernière faisant suite à une nouvelle pratique juridique et de nouvelles réglementations de la FINA et de l'AOS.

Des propositions correspondantes seront discutées au plus vite dans un cadre élargi et soumis en temps utile aux votes des délégués.

Les directeurs techniques ne sont pas touchés par cette réorganisation ; ils seront élus pour un mandat d'une durée de deux ans, comme stipulé dans les statuts.

Tous les autres membres du comité central, les commissions juridiques et les vérificateurs des comptes ne devraient être élu que jusqu'à la prise de décision au sujet de nouvelles structures, c'est-à-dire pour un mandat d'une durée d'une année, afin qu'il n'y ait aucun préjudice.

13.2 Président central

Le président d'honneur Nicolas Wildhaber informe que Harald Mueller se présente pour une réélection en tant que président central.

L'assemblée renouvelle par acclamation le mandat de Harald Mueller en tant que président central.

13.3 Comité central

Sur la proposition du président d'honneur Nicolas Wildhaber, les personnes suivantes sont confirmées dans leurs fonctions pour une année, en plus du président central :

- Sepp Rüegg, vice-président (*maintenu*)
- Urs Studer, vice-président (*maintenu*)
- Bernhard Bächli, caissier central (*maintenu*)
- Hans Ulrich Schweizer, tâches spécifiques (au niveau international, règlements) (*maintenu*)

Sont élus pour deux ans:

- Ralph Schallon, directeur technique natation (*maintenu*)
- Catherine Maliev-Aviolat, directrice technique plongeon (*nouveau*)
- Paul Bächtiger, directeur technique water-polo (*maintenu*)
- Katja Immer, directrice technique natation synchronisée (*nouveau*)
- René Nüesch, directeur technique „Santé-Fitness-Loisirs“ (*maintenu*)

13.4 Vérificateurs des comptes

Les personnes suivantes sont confirmées dans leurs fonctions, resp. élues :

- Peter Fueg, Solothurn (*maintenu*)
- Anton Maechler, Horgen (*maintenu*)
- Denis Jaccard, Yverdon (*nouveau*)

13.5 Commissions juridiques FSN

Restent en fonction :

- Commission d'arbitrage: Hansjörg Huber (Présidence), Walter Haag, Denis Perrin, Lino Ponato, Rolf Ritschard, Maurice Ziswiler.
- Commission de recours: Dario Zarro (Présidence), Patrick de Balthasar, Richard Jutzi, Ralph Rosenow, Luca Vanetta.

14. Attribution des manifestations officielles de la Fédération

Au printemps 2001, le comité central convoquera, sur ordre de l'assemblée des délégués 2000, les membres à une assemblée des délégués extraordinaire d'une demi-journée lors de laquelle il sera procédé au vote sur l'approbation des comptes 2000 et sur la décharge accordée au comité central pour la période 1999/2000. De plus, le comité central a prévu de présenter un nouveau modèle de licences et cotisations pour approbation et de discuter de différentes modifications statutaires, en particulier dans le domaine de l'organisation, afin que des propositions ciblées puissent être préparées pour l'assemblée des délégués ordinaire. Date prévue : 21 avril 2001.

L'assemblée des délégués 2001 aura lieu - comme décidé lors de l'AD 1999 - à Soleure (24 et 25 novembre 2001). Elle est organisée par le groupement "Solothurner Schwimmvereine" (IGSO).

L'assemblée des délégués 2002 sera organisée par le Schwimmklub Bern.

Les championnats suisses et les compétitions de la Fédération ont été attribués lors des assemblées des branches techniques.

Le Président central remercie Fribourg Natation, son président Patrick Baechler ainsi que son équipe pour le travail lié à l'organisation de cette assemblée des délégués. L'assemblée se joint à ces remerciements par acclamation.

Il remercie aussi tous les délégués pour leur collaboration à l'occasion de cette assemblée au cours de laquelle des thèmes assez difficiles leur ont été soumis.

Il lève l'assemblée des délégués 2000 à Fribourg le dimanche à 13.15h en souhaitant à tous les participants un bon retour dans leurs foyers et beaucoup de succès pour la prochaine saison.

FEDERATION SUISSE DE NATATION

Pour le procès-verbal:
Berne, février 2001

Hans Ulrich Schweizer
(Traduction: Barbara Eggenberger)



Mitgliederbeiträge / Cotisations 2000

Kat. / Cat. A und C (Vereine / Clubs):

Basisbeitrag (ohne Grossvereine): /

Cotisation de base (grands clubs exclus):

- ohne Sportart / sans sport spécifique	450.--
- mit 1 Sportart / avec 1 sport spécifique	500.--
- mit 2 Sportarten / avec 2 sports spécifiques	610.--
- mit 3 Sportarten / avec 3 sports spécifiques	690.--
- mit 4 Sportarten / avec 4 sports spécifiques	750.--
- mit 5 Sportarten / avec 5 sports spécifiques	770.--

Zusatzbeitrag für Mitglieder Kat.A (ohne Grossvereine): /

Cotisation suppl. pour les membres de Cat. A (grands clubs exclus):

- 1 - 10 Personen mit Jahreslizenz / personnes avec licence annuelle	120.--
- 11 - 20 Personen mit Jahreslizenz / personnes avec licence annuelle	240.--
- 21 - 30 Personen mit Jahreslizenz / personnes avec licence annuelle	480.--
- 31 - 60 Personen mit Jahreslizenz / personnes avec licence annuelle	600.--
- 61 - 90 Personen mit Jahreslizenz / personnes avec licence annuelle	720.--

Massgebend ist der Stand der Jahreslizenzen am 30. September des Vorjahres. / Conformément à l'état des licences annuelles au 30 sept. de l'année précédente.

Pauschalbeitrag für Grossvereine / Cotisation forf. pour les grands clubs

(mehr als 90 Personen mit Jahreslizenz) / (plus de 90 personnes avec licence annuelle) 2'900.--

Kat. / Cat. B (Verbände / Fédérations et institutions):

- Kantonalverbände / fédérations cantonales	140.--
- andere Verbände / autres fédérations	140.--
- Institutionen des Breiten-, Freizeit- und Gesundheitssports / institutions de sport populaire, de loisirs et de santé	450.--
- andere Institutionen / autres institutions	

Kat. / Cat. D (Diverse):

- Passivmitglieder / membres passifs	120.--
- Sympathisanten / membres sympathisants	120.--
- Gönner / membres donateurs	ab / dès 500.--

Kat. / Cat. E (Einzelmitglieder / Membres individuels):

- Einzelmitglieder / membres individuels	70.--
- Gesundheit-Fitness Freizeitsport / Santé fitness loisirs	70.--

Lizenzen (Startrechte / Droits de départ):

- Jahreslizenz / licence annuelle	70.--
- Jahreslizenz in einer weiteren Sportart im gleichen Verein / licence annuelle dans un des autres sports et dans le même club	30.--
- Jahreslizenz in einer weiteren Sportart in einem anderen Verein / licence annuelle dans un des autres sports et dans un autre club	70.--
- Temporärlizenz A / Licence temporaire A	12.--
- Temporärlizenz B / Licence temporaire B	3.--
- Transfergebühr / taxe de transfert	100.--
- Bearbeitungsgebühr für Sonderaufträge (Start Suisse, Ausländerbewilligungen, etc.) / taxe de frais pour travaux spécifiques (Start Suisse, autorisation pour étrangers, etc.)	20.--

Preisangaben ohne Mehrwertsteuer (betrifft steuerpflichtige Abgaben und Gebühren).

Rabatte für Grossvereine / Rabais pour les grands clubs

- 91 - 95 Personen mit Jahreslizenz / personnes avec licence annuelle	2 %
- 96 - 100 Personen mit Jahreslizenz / personnes avec licence annuelle	3 %
- 101 - 105 Personen mit Jahreslizenz / personnes avec licence annuelle	5 %
- 106 - 110 Personen mit Jahreslizenz / personnes avec licence annuelle	6 %
- mehr als 110 Pers. mit Jahreslizenz / plus de 110 pers. avec lic. annuelle	7 %

Massgebend ist der Stand der Jahreslizenzen am 30. September des Vorjahres. / Conformément à l'état des licences annuelles au 30 sept. de l'année précédente.

Schwimmen / Natation

	Einzel	Staffel
- Schweizermeisterschaften / Championnat suisse	12.--	20.--
- Schweiz. Hallenmeisterschaften / Championnat suisse d'hiver	12.--	20.--
- Schweiz. Langstreckenmeisterschaften / Championnat suisse de grand fond	12.--	
- Schweiz. Nachwuchswettkämpfe / Critérium suisse des espoirs	12.--	20.--
- Schweiz. Sen. + Masters-Wettkämpfe / Critérium suisse des seniors et masters	10.--	
- Schweiz. Staffel-Meisterschaften / Championnat suisse des relais	1. Mannschaft 2 ^{ème} équipe 3 ^{ème} équipe	20.-- 25.-- 30.--

Wasserspringen / Plongeon

Pro Wettkampf / par épreuve	15.--
- Vereinsmeisterschaften / Championnat des clubs	50.--

Wasserball / Waterpolo

- National-Liga A / Ligue nationale A	1320.--
- National-Liga B + Frauen / Ligue nationale B et femmes	790.--
- 1. Liga + andere Frauen-Ligen / 1 ^{ère} ligue + autres ligues femmes	520.--
- Regionalligen, Jugend und Junioren / Ligues régionales, jeunesse et juniors	260.--

Synchronschwimmen / Natation synchronisée

Sportartenbeitrag 2000 pro SY-Jahreslizenz und Jahr / par licence annuelle SY et par année	50.--
--	-------

Schweiz. Meisterschaften / Championnats suisse

- Pflicht / figures imposées	25.--
- Solo und Duett / solo et duo	45.--
- Gruppe / groupe	15.-- pro Person (min. 90.--, max. 120.--)
- Free Routine Combination	15.-- par personne (min. 90.--, max. 150.--)

Tests / tests

- Tests 1 - 4	Beitragshöhe kann jeder Verein festlegen / fixée librement par chaque club
- Tests 5 - 6 mit Jahreslizenz / tests 5 - 6 avec licence annuelle	gratis / gratuit
- Tests 5 - 6 ohne Jahreslizenz / tests 5 - 6 sans licence annuelle	50.-- plus Temporärlizenz A 50.-- plus licence temp. A
- Tests 7 - 12 mit Jahreslizenz / tests 7 - 12 avec licence annuelle	15.--

Indications de prix sans T.V.A. (concerne les taxes et les redevances soumises à l'impôt).